



Appel à communications

« L'eugénisme en question :

Généalogie, transmission et savoirs de l'hérédité du Moyen-Age à nos jours »

Le colloque, organisé par l'Université de Lorraine et l'Équipe d'Accueil (n° 3945) bi-site (Metz-Nancy), aura lieu les 2 et 3 avril 2020 à Metz.

RESUME

Au moment où l'on s'interroge sur la filiation et le devenir de la famille « traditionnelle » au moment où se présente la possibilité d'agir sur le génome, tandis que se manifeste un regain d'intérêt pour le concept même d'hérédité, nous aimerions poser une question. Quand et pourquoi s'est-on mis à croire à l'hérédité des dispositions physiques et morales ? A-t-on réellement cherché à en accroître, au moins à en préserver la valeur, et dans quelle intention ? Comment ce « patrimoine » corporel et spirituel a-t-il été pensé, préservé, peut-être « augmenté » ? A quels imaginaires de la parenté, à quels fantasmes renvoient en définitive les généalogies d'hier, l'ingénierie génétique d'aujourd'hui ? Peut-on, à rebours des évidences - le primat toujours plus affirmé de l'individu - constater certaines continuités entre hier et aujourd'hui ?

Ce colloque, ouvert aux sociologues, historiens, philosophes des sciences, anthropologues et juristes, se fixe pour objectif de faire se rapprocher objets, questionnements et méthodes.

ARGUMENTAIRE

La procréation et la filiation, longtemps inscrites dans un plan divin, sont devenues à l'époque contemporaine choses altérables et accessibles à nos volontés. Le droit à l'avortement, le perfectionnement des techniques d'aide à la procréation, les interventions sur le génome, témoignent aujourd'hui d'une quête de puissance individuelle sans précédent, offerte au plus grand nombre. Le fait, en réalité, n'est pas aussi neuf qu'on le croirait. Les hommes des époques médiévales et modernes étaient soucieux de leur réputation, attentifs à leur origine et préoccupés à l'idée d'une altération de la « race », au sens aristocratique du terme. Cette inquiétude, qui tenait à une certaine conception de l'hérédité des qualités, présentait en comparaison d'aujourd'hui, trois grandes différences. Elle ne concernait que les élites, s'inscrivait dans une temporalité longue (séculaire et cyclique), subordonnait enfin, jusqu'à un certain point, l'individu au groupe familial.

Les conceptions de la famille présentent aussi des éléments de continuité. La force des liens du sang n'empêchait pas que se manifeste des préférences et une sorte de parenté élective, contractuelle, au-dedans de la famille. En sens contraire, le besoin ressenti par certains de stabiliser la filiation, les espoirs et les craintes suscitées par l'ingénierie génétique, d'autres facteurs encore travaillent aujourd'hui en faveur d'un certain « recentrage biologique ». De cela, le droit en particulier porte témoignage. Les choses sont donc moins tranchées, moins opposées qu'on ne le suppose, en particulier lorsqu'on les examine sous l'angle des imaginaires de la parenté et du corps, de l'attrait pour la permanence ou la ressemblance.

L'importance toute particulière de l'alliance, et non point seulement de la filiation, ressort clairement des travaux consacrés aux généalogies. Armoiries, titres et généalogies, étaient trois éclatantes manifestations d'un orgueil des origines largement cultivé par les élites, puisant leurs ressources des deux côtés maternel et paternel. Le relèvement du nom et des armes des familles aristocratiques tombées en quenouille permettait de sauver la « race » en préservant une continuité onomastique et patrimoniale. A la possible mais difficile préservation du nom et des qualités, paraît répondre aujourd'hui un eugénisme libéral, selon la formulation de Nicholas Agar, assumé, optimiste et conquérant. Les héritiers, otages du passé et du sang, auraient ainsi cédé la place à des individus débarrassés du carcan de la tradition, maîtres de leur patrimoine génétique ?

C'est à un examen des dispositifs et pratiques « amélioratrices », des imaginaires de la reproduction et de la parenté, du sang et des gènes, que ce colloque invite. Les propositions s'articuleront autour de trois grands axes :

- Les croyances et les savoirs : Les effets conjugués de la nature, du mode de vie et du temps dans les discours relatifs à l'hérédité des dispositions et aptitudes corporelles et morales ; l'impact des imaginaires biologiques et des représentations de la parenté sur les expressions symboliques de l'organisation sociale ainsi que sur le droit (hérédité au sens patrimonial, filiation, droit aux origines)
- Les mobiles : La légitimation des statuts et des fonctions, la renommée, l'ordonnement « naturel » de la société, les finalités thérapeutiques, de prévention sanitaire (réformateurs sociaux, médecins, eugénistes), la recherche du 'meilleur' équipement génétique pour l'enfant, les finalités commerciales enfin (biotechnologies et bioéconomie, sociétés de conseil en génomique) du double point de vue de l'offre et de la demande.
- Les pratiques 'amélioratrices' ou simplement 'préservatrices' et leurs effets : choix du conjoint (hantise de la mésalliance, consanguinité), sélection anténatale, rejet des bâtards, ingénierie génétique, élaboration d'un langage et d'une symbolique de la permanence des qualités et du nom (armes, titres, sang, noms, généalogies), complexification et redéfinition de la parenté.

Conditions de soumission

La proposition d'intervention doit être composée d'un seul fichier word comportant les éléments suivants:

- Nom, prénom, coordonnées, statuts et affiliations institutionnelles
- Le titre de la proposition
- Une proposition de **3000 signes maximum** avec une bibliographie indicative

Elle sera adressée à jerome.viret@univ-lorraine.fr et christophe.blanchard@univ-lorraine.fr

Date limite de soumission des propositions : au plus tard le 21 avril 2019 inclus.

Résultats des sélections par le comité : **mi-mai 2019**

Les frais de transport et d'hébergement des intervenants, ainsi que les déjeuners, seront pris en charge par l'Université d'accueil. Les contributeurs susceptibles de pouvoir faire participer leur laboratoire aux frais de déplacement y sont cordialement invités.

Pour toute information complémentaire, il faut s'adresser à Jérôme Viret et Jean-Christophe Blanchard.

Comité scientifique :

- Luc Berlivet (CNRS/EHESS, CERMES3)
- Jean-Christophe Blanchard (UL-Nancy, CRULH)
- Jean-Hugues Déchaux (Lyon II, Centre Max Weber)
- Claude Olivier Doron (Paris VII, RHESEIS)
- Laurent Hablot (Paris, EPHE)
- Charles de Miramon (EHESS, CRH)
- Diego Venturino (UL-Metz, CRULH)
- Jérôme Viret (UL-Metz, CRULH)